

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 septembre 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 19 septembre 2017, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND (procuration Jean-Claude LECONTE), Danielle LEBARBIER (procuration Michel BOIVIN).

I. Élection du secrétaire

Thierry MOURLON a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du lundi 21 août 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Audition du CAUE

Madame GUILLOPÉ et monsieur ERNAULT ont été auditionnés par le conseil municipal de 18h à 20h dans le cadre d'une réflexion à long terme sur l'église et le cimetière. Les deux architectes-conseillers du CAUE ont livré au conseil municipal un compte-rendu d'observation.

Monsieur ERNAULT dresse d'abord un état des lieux apparents à propos de l'église Saint-Pierre : « Elle présente un état sanitaire relativement aléatoire. Le clocher et ses zones connexes semblent figurer parmi les zones les plus fragilisées par l'endurance du temps. A l'intérieur de l'édifice, les couvertures sont localement altérées par une migration de l'humidité dans les combles. Les couvertures et les organes d'étanchéité (solins, noquets, bandes faitières, etc) associés à celles-ci semblent à revoir. L'état des surmonts maçonnés en toiture semble également expliquer cette récurrence d'humidité notamment sur les parties exposées à l'ouest. En dehors des parties hautes, un grand nombre de mortiers de ciment ont été apposés sur les supports maçonnés intérieurs. Ces enduits ne sont pas perspirants et piègent l'humidité au cœur des ouvrages de maçonneries. Le tiers-bas des murs gouttereaux de la nef sont particulièrement concernés par des phénomènes de remontées capillaires. Par aggravation, le contexte des pieds de murs en périphérie de l'édifice demeure défavorable à l'équilibre sanitaire de l'édifice. Une grande partie des sols aux abords de l'édifice montre des hauteurs de décaissements variables. Ces zones de dépressions caractérisent ainsi des phénomènes de contre-pentes et de cuvettes qui ramènent systématiquement les ruissellements des eaux de pluies vers les murs de l'église. Localement, les maçonneries sont bordées par un caniveau aérien dans lequel crachent des descentes de gouttières. L'édifice ne semble pas disposer de drainage de ses sols opérant sur sa périphérie ». Puis monsieur ERNAULT liste un certain nombre d'actions à envisager : vérification/réfection des couvertures ; vérification/réfection des organes d'étanchéité des parties hautes ; intervention sur les sols extérieurs ; vérification de l'étanchéité des baies ; restauration du clocher ; restauration des intérieurs. Il ressort de cette première audition qu'il conviendra de faire appel à un architecte du patrimoine pour mener à bien un projet de restauration globale.

Madame GUILLOPÉ présente, dans un second temps, un diagnostic très détaillé de l'ancien et du nouveau cimetière et fait le lien entre l'église et ses abords immédiats. Elle insiste sur l'absolue nécessité de rétablir les conditions de salubrité des sols ainsi que leurs cohésions aux abords de l'édifice. Elle invite le conseil municipal à restituer le cachet paysager d'origine de l'ancien cimetière et à mettre en valeur son patrimoine historique. Elle suggère de conforter l'aménagement du nouveau cimetière avec des allées accessibles aux handicapés. Elle précise que la restitution du caractère d'origine des abords directs de l'église passe par un enherbement qui pourrait être étendu aux allées ; ce qui permettrait de traiter la question contraignante du désherbage avec deux à trois fauches par an d'une part, de favoriser le dialogue entre l'architecture médiévale de l'église et un paysage naturel du cimetière. Elle conseille vivement le recours à un paysagiste-concepteur afin de valoriser et de conforter la place du végétal au sein de l'enclos. Au terme des deux présentations, au nom du conseil municipal, le maire remercie très vivement les deux architectes-conseillers pour les exposés brillants et enrichissants.

Après en avoir débattu, le conseil municipal opte pour la constitution d'un groupe de travail sur l'église et le cimetière.

IV. Achat et pose de ganivelles pour la gestion du trait de côte du Banc du Nord

Christian GOUX, maire-adjoint et vice-président de la communauté de communes à la défense contre la mer, présente au conseil municipal la mobilisation des fonds AFIFT pour l'achat de ganivelles dans le cadre de la gestion du trait de côte.

Il propose au conseil municipal de déposer une demande de financement AFIFT dans le cadre du plan communal de défense du trait de côte à hauteur du Banc du Nord, sur une longueur de 1 319m, selon le plan de financement ci-dessous.

Linéaire ganivelles	Coût total linéaire HT	80% fonds AFIFT	20% RAC de la commune
1 319 m	14 509 €	11 607.20€	2 901.80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à cette proposition et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 septembre 2017

V. Entretien des fascines devant le Banc du Nord

Jean-Claude LECONTE, adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal son engagement quant à l'entretien des fascines. Il présente le devis de l'entreprise FATOUT TP, en charge de cet entretien, s'élevant à 15 504.67€ TTC. Ces travaux pourraient être réalisés courant novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et leur montant.

VI. Augmentation du temps de travail de Madame Murielle DELOEUVRE

Le maire indique que suite au départ en retraite de madame Sylvia LEFRANC, l'emploi du temps de madame Murielle DELOEUVRE, adjoint technique territorial, doit être porté à 35h par semaine au lieu de 23h30, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Il précise que le comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale a donné un avis favorable le 18 septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de fixer le temps de travail de madame Murielle DELOEUVRE, adjoint technique territorial, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2017 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

VII. Présentation de l'esquisse pour enquête riveraine en vue de l'avant-projet d'aménagement du bourg

Le maire présente au conseil municipal l'esquisse en vue de l'avant-projet d'aménagement du bourg. Il indique que l'architecte en charge du projet, monsieur Bertrand LESTELLE, va remettre très prochainement son avant-projet. Il demande aux commissions de l'aménagement de l'espace et des travaux de bien vouloir se réunir sur le sujet, ainsi que sur le projet de construction de la cantine, du parking scolaire et du plateau sportif scolaire dans les meilleurs délais, afin qu'il puisse solliciter toutes les subventions s'y rapportant.

VIII. Questions diverses

1. Invitation

Le maire informe que le conseil municipal est invité, le samedi 14 octobre prochain à 17h30, à la station SNSM, à l'occasion de la remise de la médaille du mérite maritime à Yvon CARBONNEL.

2. Vente de terrain communal à M. et Mme Christophe et Véronique LE CALVEZ au village des Landelles

Le maire indique que M. et Mme Christophe et Véronique LE CALVEZ souhaitent acheter le terrain communal cadastré AW 157, d'une superficie de 373 m², sis 14 rue de Chausey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente de la parcelle cadastrée AW n°373 à M. et Mme Christophe et Véronique LE CALVEZ, au prix de 45€ le m² net vendeur ;
- précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- charge l'étude de maître Philippe LANGENNAIS, notaire à Agon-Coutainville, de la rédaction de l'acte de vente correspondant ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

3. Exposition de photos Sophie VAYER – proposition d'achat

Charly SAUSSAYE propose au conseil municipal d'acheter 2 des tableaux exposés par Sophie VAYER, une photographie du Banc du Nord et la photographie de l'Antilope et du phare du Senéquet, pour un prix de 330€. Ces tableaux seront placés dans le hall de réception du public. Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.